

### CHS – CT du 14 juin 2022 Compte rendu

Une déclaration liminaire intersyndicale a été lue en introduction de séance. Manifestement la Présidente n'y a attaché que très peu d'importance, se contentant de réponses plus que laconiques :

- concernant le calendrier de tenue des CHS-CT : l'information existante est suffisante, il y aura les réunions en octobre (un Groupe de Travail et un CHS-CT : ça c'est du semestriel!!!!)
- sur les fiches de signalements du Service Technique Automobiles des douanes. La présidente en avait connaissance déjà au CHS-CT du 1<sup>er</sup> avril pour autant elles ne nous avaient pas été communiquées. Que de temps de perdu pour une situation si alarmante.

Dans le respect des conditions de vie au travail, les organisations syndicales ont demandé une pause déjeuner le midi.

Les Organisations syndicales demandent si les débats enregistrés peuvent être partagés entre l'administration et les OS afin de faciliter le compte rendu: réponse affirmative.

#### **1. Approbation des procès-verbaux de la séance du 2 mars 2022 ( pour avis)**

Le PV du 2 mars 2022 a été adopté l'unanimité.

#### **2. Réinstallation des services de la DRFIP dans le cadre de la phase 3 de la rénovation de la cité fin 2022 : projet de micro zoning" (pour avis)**

La phase 3 correspond à la période 2024 /2025. Rappelons qu'initialement, les travaux devaient se terminer fin 2023 au plus tard....

Les plans vont être prochainement communiqués à la DRFIP par l'entreprise. La DRFIP travaillera à l'implantation micro-zoning durant l'été.

Le Directeur du pôle pilotage et ressources a indiqué que des services ont été intégrés dans ce planning alors qu'ils n'étaient pas prévus au démarrage : la trésorerie de Rouen

Métropole, les Services de Contrôle (Brigades de Vérifications) et le Centre de Contact. Une attention particulière sera apportée afin que les services de contrôle soient regroupés et de tenir compte des spécificités du Centre de Contact.

Une réflexion sera menée aussi en vue d'intégrer dans les locaux le Pôle de Recouvrement Spécialisé (PRS) et Seine Maritime Amendes (SMA) ainsi qu'un espace de travail à distance potentiel (cible 15 places) pour les collègues de Rouen ne souhaitant pas aller sur le Service Impôts des Particuliers d' Elbeuf.

De plus, d'autres administrations sont en lice comme ARS, DRAC, DIR, DRAF etc., pour intégrer les nouveaux locaux de la Cité administrative avec un objectif cible de 1 800 à 1 900 agents à l'origine. On sera certainement au-delà.

Reste à prévoir les salles de formations et les locaux syndicaux : un détail au vu du nombre de formation dispensée par la DRFIP. La discussion est compliquée car pour les salles de formations, le nombre de mètres carrés nécessaire afin d'effectuer des formations qualitatives est supérieur à la norme prévue par le projet. Quant aux OS, alors là ....

La Direction a bien indiqué que l'implantation des bureaux n'était pas dans le mode flex desk.

Les délégués **FO FINANCES 76** remercient la direction pour les informations et la prise en compte des demandes des agents. En souhaitant vivement que les agents du PRS, de SMA aient aussi satisfaction.

La Direction précise cependant que pour le PRS et SMA, rien n'est encore acté.

Concernant les locaux rénovés : à ce jour des dysfonctionnements persistent : soucis d'isolation thermique, problème d'éclairage. Les premiers services implantés « essuient » les plâtres.

La Direction avait indiqué que ces dysfonctionnements seraient solutionnés dans le cadre de la garantie des travaux. Et cela c'était en décembre 2021. Force est de constater que nous en sommes loin !!!!

Un point a été fait aussi sur le cheminement handicap dans les locaux de la cité. De façon récurrente, les délégués **FO FINANCES 76** sont intervenus sur ce point.

A ce stade, le cheminement prévu par l'entreprise est inacceptable et surtout impraticable pour un agent en situation de handicap, notamment pour l'ouverture de certaines portes. La direction s'interroge sur une automatisation possible. La discussion sur l'aménagement bâtementaire est compliquée avec le prestataire qui estime que tout est conforme au code du travail !! La réalité pratique pour les personnes à mobilité réduite : c'est autre chose : bienvenu dans la vraie vie !!

Dès la pose de la peinture bleue permettant soi-disant un passage sécurisé, les délégués **FO FINANCES 76** sont intervenus pour le dénoncer. C'est une non-réponse à une obligation légale, sachant que durant les travaux, ce passage est souvent impraticable. L'Intersyndicale demande une visite pour le cheminement handicap.

La Direction indique qu'il n'existe pas de CHS-CT inter-directionnel mais la demande

sera faite.

Les délégués **FO FINANCES 76** pose la question de l'accueil des usagers de SMA dans la future Cité administrative ?

La Direction répond que l'accueil sera filtré et sécurisé, ce qui permettra de calmer **en amont** les redevables énervés du poste.

Elle indique aussi que la trésorerie de Rouen Métropole devrait être placée à proximité du service d'accueil.

Comme les délégués **FO FINANCES 76** l'avaient indiqué, la mise dans les mains d'un syndic de la Cité ne doit pas correspondre à un moindre service rendu à nos collègues.

Il est fort de café que les administrations soient placées sous le joug d'un prestataire immobilier !!!

#### 4. Points obligatoires.

##### Registre Santé et Sécurité au Travail :

\*Pour les douanes.

Concernant la fissure bâtementaire impressionnante à la DI du havre, la direction des douanes indique que ces fissures ont été mises sous surveillance et que cela n'atteint que le plâtre. Elle s'est donc voulu rassurante.

S'agissant d'un immeuble domanial, la Préfecture et le RPIE ont été alertées. Et on ne peut faire toutes les réparations à loisir. Il s'agit de plusieurs fissures. Mais des experts sont nommés pour surveiller le sujet. S'agissant de ces rapports, la présidente n'est pas opposée à les fournir au CHS-CT.

\*Pour la DGFIP.

S'agissant de la nouvelle implantation de la trésorerie du Havre municipale, les délégués **FO FINANCES 76** sont intervenus dès avant le déménagement de la trésorerie pour indiquer que l'accueil des usagers ne pourrait pas être réalisé dans de bonne condition pour les usagers et pour les agents. Cela fait plusieurs années que ce problème reste. La solution antérieure a été de mettre l'accueil à l'étage et de faire un accueil d'orientation à l'entrée. Aujourd'hui, les collègues se retrouvent à faire l'accueil dans des locaux sombres et bas de plafonds.

Le pôle ergonomie a été saisi sur ce point.

Une solution pourrait être d'avancer l'accueil de la porte d'entrée. A voir cependant.

##### Accidents de service :

\*Pour les douanes.

Suite à un accident de service sur un stand de tir avec un casque anti-bruit défaillant, une réflexion est engagée dans le cadre du CHS-CT et les délégués **FO FINANCES 76** proposent d'en acheter sur les crédits du CHS-CT. La présidente retient la proposition. Cet équipement fait partie des EPI. Par mesure d'hygiène, une dotation personnelle pourrait être préférable.

En tout état de cause, si un casque est cassé il faut le retirer des dotations et le remplacer.

L'Inspecteur Hygiène Santé et Sécurité au Travail (ISST) intervient pour indiquer qu'il faut veiller à l'éligibilité de cet achat dans le cadre du CHS-CT et il ne faut pas aboutir à des différences d'équipement au niveau national.

### Exercices d'évacuation incendie :

Concernant la formation des guides files et serres files, il faut des volontaires ; Des formations financées dans le cadre du CHS-CT sont proposées (Neufchâtel, Yvetot) mais on ne peut pas forcer les collègues.

Avec le développement du télétravail, la seule solution serait que tout le monde soit guide file et serre file, et l'assistant de prévention en fait l'explication aux gestionnaires sur sites. Y compris pour la manipulation d'extincteurs.

L'ISST indique qu'un groupe de travail national dû aux restructurations est organisé. La sécurité est l'affaire de tous.

### Fiche de signalement :\* des maladies professionnelles et des fiches de signalement (pour information)

\*Pour la DGFIP.

Concernant les fiches de signalements de la DRFIP, la Direction indique que la hausse du nombre de fiches de signalements est à relativiser. Cela est dû en partie à la fermeture de nos services d'accueil. La Direction indique cependant que l'accueil sur RDV est un réel défi et qu'il reste prioritaire.

Encore une fois, nous ne sommes pas d'accord sur les termes. Pour les délégués **FO FINANCES 76**, la DGFIP n'assure pas un accueil digne de ce nom, car nous accueillons une population fiscale comme semble trop souvent l'oublier la direction mais aussi une population de personnes relative aux collectivités locales, aux amendes qui sont souvent en grande difficulté.

Les délégués **FO FINANCES 76** précisent que pour les amendes, le risque d'incivilité et la potentialité de fiches de signalement est plus importante : augmentation de 50 % des prises en charge du poste, absence de décroché téléphonique (absence encaissement CB, des délais) depuis des mois, les délais sautent, donc les poursuites se réactivent, les gens se déplacent et sont agressifs ... Les conséquences des restructurations, les diminutions de personnels sont subies par les agents puis par les usagers.

\*Pour les douanes.

Fiche de signalements du STA :

Plusieurs fiches de signalements de plusieurs pages ont été faites dénonçant la situation plus que critique de ce service des douanes.

Les délégués **FO FINANCES 76** respectent les droits de tous les agents, cependant ce service connaîtrait des situations de harcèlement de différentes natures.

Le médecin de prévention souligne qu'il convient d'avoir une vigilance extrême quant aux personnels.

Il ne nous appartient nullement d'enquêter ou de juger. Seule l'administration doit prendre ses responsabilités. Notre seul souci étant que les personnels puissent exercer leur mission sereinement et dans de bonnes conditions.

Rappelons que dans le cadre du CHS-CT, une visite avait été effectuée en mai 2022 et dans son rapport, des préconisations avaient été faites :

- avoir un chef de catégorie A en 5j/5j
- la délocalisation du poste de secrétariat pour rompre avec l'isolement administratif.
- Le passage du psychologue et l'intervention d'un médiateur,

Les délégués **FO FINANCES 76** doutent de la possibilité de la mise en place d'une médiation. Certains points évoqués semblent relever du pénal.

Les organisations syndicales exigent un chef présent 5j/5, une mise à disposition et une aide envers l'apprenti.

Nous déplorons que le plan d'action énoncé soit bien en dessous de la dangerosité de la situation et bien trop tardif.

Les organisations syndicales demandent une suspension de séance.

A leur retour, elles font l'annonce suivante :

« L'intersyndicale est profondément choquée par l'absence de solution urgente, nous souhaitons que le PV soit retranscrit le plus fidèlement et le plus rapidement possible.

Nous souhaitons que des solutions urgentes soient trouvées par rapport à la présence 5j/5 de l'apprenti pendant les vacances scolaires.

Et nous rappelons la responsabilité pénale de l'employeur. »

#### **4. Point budget 2022 et nouvelles demandes de financement (pour avis)**

Un avis favorable sur le budget est donné pour 211 000€ mais sur un engagement au fur et à mesure des devis .

Un point cependant : Le nombre important de jours de formation non satisfait.

Les délégués **FO FINANCES 76** indiquent que ces jours de formations pourraient être pris mais sous réserve que les accords passés pour le budget soient respectés.

A ce stade nous apprenons que la présidente a décidé, de sa seule autorité, l'annulation de l'installation des fontaines à eau à pédale dans les locaux de la DRFiP, alors que même cela avait été voté lors du CHS-CT précédent et que le risque COVID est toujours présent.

Elle n'a pas pris le soin d'informer ses homologues. Devant l'opposition massive de tous les acteurs présents tant de la part de l'administration que des syndicats, la présidente a cédé afin de revoir ce point au prochain CHS-CT.

C'est un comble en cette période pandémique, qui plus est au moment de l'été, ce que souligne le médecin.

Le secrétaire animateur avait confirmé que même en engageant la totalité des formations, le crédit était déjà budgété préalablement : la présidente en a fait une opposition personnelle de principe !!

#### **5.Examen du CR de visite d'une délégation du CHS-CT au STA du Havre (pour information)**

Voir point 3

#### **6.Actualité du médecin de prévention ( pour information)**

Le médecin a pu reprendre ses visites : visites obligatoires de 1<sup>eres</sup> affectation ou lorsque l'agent a fait reconnaître ses droits en terme d'handicap.

Le médecin précise : Les visites périodiques médicales particulières tous les 5 ans, celles spéciales avec postes à risques répartis en visite annuelle ou bi annuelle selon les postes.

Pour les visites annuelles : vue par le seul médecin du travail.

La surveillance médicale particulière, liée au handicap et pathologie particulière, relève du médecin du travail. Les visites quinquennales peuvent être déléguées aux infirmières ayant la spécialité santé travail.

3 types de visites obligatoires : celles de reprise après CLM ou CLD et celles suites à maladie professionnelle laissée à l'appréciation administration -congés invalidité temporaire etc ...

## 7. Questions diverses

Le médecin de prévention indique qu'il n'y a pas de modification du décret de septembre concernant les agents vulnérables, mais que celui-ci devrait prendre fin en même temps que la fin de l'état d'urgence au 31/07/22.

Le médecin de prévention indique qu'elle pourra faire de la téléconsultation pour les agents souhaitant revenir.

**Pour recevoir nos newsletters en direct, vous pouvez vous abonner :**

ici